



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

Kinshasa, le

22 JUN 2023

SECRETARIAT GENERAL A LA JUSTICE

2^{ème} Direction Chargée des Cultes,
Associations et EUP

N°JUST./SG/20/TK/ 3152 /2023

Transmis copie pour information :

- Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ;
- Monsieur le Secrétaire Général à la Justice ;
(Tous) à Kinshasa/Gombe
- Monsieur le Chef de Division Provinciale de la Justice du **Kongo -Central**
à Matadi

Objet : Accusé de réception

F.92/53.933

Dos. Asbl : «AFM-UKV»

A Monsieur NZUNGU BINDA,

Président de l'Asbl dénommée : « ASSOCIATION DES ANCIENS ETUDIANTS DE LA FACULTE DE MEDECINE DE L'UNIVERSITE PRESIDENT KASA VUBU » en sigle « AFM-UKV »

A Boma

PROVINCE DU KONGO -CENTRAL /RDC

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre sans numéro du 21 juin 2023, adressée à son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, par laquelle vous sollicitez l'obtention de la Personnalité Juridique en faveur de votre Association Sans but lucratif non Confessionnelle de Droit Congolais dénommée : « ASSOCIATION DES ANCIENS ETUDIANTS DE LA FACULTE DE MEDECINE DE L'UNIVERSITE PRESIDENT KASA VUBU » en sigle « AFM-UKV » et vous en remercie.

Enregistré sous le numéro **F.92/53.933**, je vous informe que le dossier de votre Association doit être constitué conformément aux prescrits des articles 3,4,5,6,7,8 et 57 de la loi n° 004/2001 du 20 juillet 2001 portant dispositions générales applicables aux ASBL et aux EUP avant sa transmission à Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux pour la signature de l'arrêté lui accordant la Personnalité Juridique.

Veillez agréer, **Monsieur le Président**, l'assurance de ma considération distinguée.

MUTOMBO MUKENGELE Willy
Directeur Chef de Services de
Cultes et Associations



Palais de la justice, Kinshasa-Gombe